

LES DROITS DE LA PERSONNE ÂGÉE ET LEUR APPLICATION DANS LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

PUBLIC CONCERNE	Tout professionnel en relation avec la personne âgée
PREREQUIS	Travailler en situation d'accompagnement auprès de la personne âgée
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender les principaux textes réglementaires encadrant les droits des personnes âgées • Expérimenter l'application de ces droits en établissement et à domicile pour positionner l'utilisateur au centre des pratiques • Concilier ces droits en établissement/à domicile avec les obligations des professionnels
METHODE	<ul style="list-style-type: none"> • Apports théoriques et réglementaires • Pédagogie active et participative • Temps d'échanges réflexifs facilitant une analyse juridique face à une problématique professionnelle • Mises en situation de l'application de ces droits en établissement et à domicile pour positionner l'utilisateur au centre des pratiques • Proposition de pistes d'amélioration des pratiques valorisant les droits des usagers • Livret pédagogique
PROGRAMME	<p>Connaissance des principaux textes réglementaires encadrant les droits des personnes âgées</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'encadrement des droits - De quels droits et libertés parle-t-on ? - Les différents dispositifs de garantie - L'utilisateur des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux : un titulaire de droits • La protection de l'intégrité physique et morale • La protection de l'autonomie et de la différence • Choix du lieu de vie, des relations, concernant son corps et sa vie • Fin de vie et directives anticipées • La protection tirée du contrat • La protection tirée de la loi • Le droit à l'information et à la participation • Les conséquences en cas de non-respect de ces droits <p>Mise en œuvre et valorisation de ces droits dans les pratiques professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation de l'application de ces droits en établissement et à domicile pour positionner l'utilisateur au centre des pratiques - Le respect de la personne, de son histoire, de sa dignité et de sa singularité par la mise en œuvre de son projet personnalisé - La valorisation de son autonomie au quotidien par l'optimisation des activités quotidiennes - La prise en compte de ses choix et consentement dans les actes d'accompagnement et de soins - La mise en œuvre de modalités d'information facilitant l'accès à l'information de l'utilisateur - La valorisation de l'expression de l'utilisateur ainsi que de sa place dans les projets institutionnels ou de service et les pratiques professionnelles - La protection de son intégrité physique et morale dans les pratiques d'accompagnement par le déploiement de la démarche de bientraitance • Expérimentation de la conciliation de ces droits en établissement ou à domicile avec les obligations des professionnels : faire face aux injonctions paradoxales - Études de cas possibles sur le libre choix de l'utilisateur et les notions de consentement, refus dans les soins ; la liberté d'aller et venir et l'obligation de sécurité ; la prise en compte des différences et la normalisation des pratiques dans le cadre institutionnel, à domicile ; le respect de la vie privée, le secret professionnel et le partage d'informations ; l'information sur les soins prodigués et le secret médical ; la pratique des religions et la notion de laïcité ; la contention et la bienveillance...
FORMATEUR	Juriste, cadre infirmier spécialisé en droit social
2 JOURS	
Capitales régionales	
2 400 €	
Autres villes	
2 600 €	

